

*Assistance à l'agriculture*

Le gouvernement ne doit pas retomber dans les manigances de la machine Gardiner de la fin des années 30, des années 40 et des années 50 jusqu'à 1957. C'est tout à l'honneur de l'administration Diefenbaker qu'elle se soit efforcée d'y mettre fin. Elle y a réussi dans une certaine mesure. Autant que je sache, la situation ne s'est pas reproduite sous le gouvernement Pearson. Cependant, je ne puis dire la même chose du gouvernement Trudeau en ce qui concerne l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et des autres programmes agricoles destinés aux provinces des Prairies. Je crois sincèrement que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne permettra pas un retour à la situation des années 40 et 50. Cependant, on recommence à en parler.

Je demande au ministre de suivre de près cette opération. J'espère qu'il en profitera pour suivre de près les activités d'un de ses collègues des Prairies dont je n'ai pas besoin de mentionner le nom. Le ministre doit fournir un rapport complet aux travailleurs et aux cultivateurs qui ont contribué au fonds et s'arranger pour renvoyer cette mesure au comité permanent.

Le ministre et les fonctionnaires des trois provinces concernées devraient faire de leur mieux pour disposer des 7 ou 8 millions qui restent dans la caisse. Je leur en laisse le soin. Nos suggestions peuvent être valables ou non. Cependant, je crois que l'argent devrait être remis au programme d'assurance-récoltes. On ne devrait pas permettre au ministre chargé de la Commission canadienne du blé d'en toucher un sou. Nous en exposerons les raisons au moment de l'examen du bill concernant le programme de stabilisation du prix des grains. Voilà ce que j'avais à dire pour l'instant. J'ai maintenant hâte d'entendre le ministre prendre la parole au cours du présent débat ainsi qu'au comité.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame l'Orateur, d'après les faits exposés par les orateurs précédents, y compris le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), il est évident que quelqu'un ou quelque organisation est responsable du fouillis qui existe dans l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Le débat actuel devrait faire découvrir qui est le responsable. Si le coupable est le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), c'est lui qu'il faudra blâmer. Il verra alors que la senteur des œufs pourris est du parfum comparativement à l'odeur qui se dégagera de cette affaire. Je suis sûr que l'air affecté qu'affiche le député d'Assiniboia (M. Goodale) disparaîtra avant la fin du débat.

Si le ministre de l'Agriculture n'en accepte pas la responsabilité, elle doit revenir à l'une ou l'autre partie. L'une est le royaume du ministre chargé de la Commission canadienne du blé et, si ce n'est pas lui le coupable, c'est l'organisation libérale.

Je prend la parole avec hésitation pour participer à ce débat sur le bill C-30. Il n'aurait pas dû être proposé à la Chambre pendant que se tenait l'enquête sur les irrégularités signalées au sein de l'administration. On n'a donné aucune raison valable de présenter ce bill tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies maintenant qu'un important projet de loi concernant directement les Canadiens a été mis de côté.

J'ai reçu des renseignements dignes de foi que j'ai transmis à la Gendarmerie royale. Le ministre de l'Agriculture ne peut prétendre ignorer l'enquête actuelle de la Gendarmerie royale sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, application dont il a la charge ou dont

[M. Benjamin.]

il voudrait peut-être céder la responsabilité à la Commission canadienne du blé.

Non seulement le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a-t-il, le 9 décembre dernier attiré l'attention du ministre sur des paiements qui n'auraient pas été autorisés, mais on a également interrogé le solliciteur général (M. Allmand) sur la même affaire trois jours plus tard. La semaine dernière, on a demandé au leader du gouvernement à la Chambre de reporter l'étude de ce bill afin de permettre à la Gendarmerie royale de présenter son rapport. Il a refusé. Je lui ai posé la question suivante, comme en témoigne la page 4719 du Hansard:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Il y a quatre mois, le ministre de l'Agriculture a été interrogé sur les allégations d'irrégularités qui seraient survenues au cours de son mandat dans l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Par ailleurs, le leader a annoncé que la Chambre sera saisie aujourd'hui du bill C-30, visant à abroger ladite loi. Or, la GRC ne terminera peut-être pas son enquête avant quelque temps. Le leader du gouvernement à la Chambre accepterait-il ne pas présenter le bill C-30 au moins jusqu'à la présentation des résultats de l'enquête?

● (1700)

Le leader de la Chambre n'a pas accédé à cette demande et nous perdons du temps à discuter d'une mesure dont on pourrait très bien parler plus tard sans que cela ne nuise à personne.

Pourquoi le ministre insiste-t-il pour faire adopter ce bill maintenant? Même s'ils sont irresponsables, le ministre et le gouvernement se rendent certainement compte que quelque chose n'allait pas dans l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ou la Gendarmerie royale et l'Auditeur général n'auraient pas jugé nécessaire de mener une telle enquête. Une autre réalité importante, c'est que quels que soient les résultats de l'enquête et qu'il y ait ou non des accusations, le ministre devra répondre de l'abrogation de cette loi, quelle que soit la date où le rapport sera présenté et où on lira le bill C-30 pour la deuxième fois. Je suis sûr que la plupart des députés voudront qu'on leur explique pourquoi il est tellement urgent d'abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Même si le ministre responsable de la Commission du blé vit dans la région visée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ni moi ni aucun député ne souhaitons accuser des innocents, mais malheureusement, tant qu'on n'aura pas établi s'il y a eu ou non des irrégularités dans l'administration de la loi, nous soupçonnerons tous les fonctionnaires concernés. L'enquête vise à établir qui est responsable des actes qui sont contestés. Il faut établir ce qui est bien et ce qui est mal et si quelqu'un est trouvé coupable il sera puni. Autrement, l'ensemble des fonctionnaires et le public en général seront privés de la protection à laquelle ils ont droit.

Nous devons établir pourquoi un employé du gouvernement fédéral peut se trouver impliqué dans une affaire où son intégrité est en jeu et faire l'objet d'accusation de fraude qui risque de lui coûter son emploi. Qui a été l'instigateur de ces méfaits? Qui a placé ces gens dans une telle position? Que faisaient-ils et dans quel but? Faisaient-ils de la propagande électorale au nom du parti libéral sur les instructions ou les conseils de quelqu'un de haut placé ou même quelqu'un de l'autre chambre, la plus haute cour du pays.

Les a-t-on incités à commettre des actions frauduleuses? Le ministre essaie-t-il de se couvrir en exigeant que le bill C-30 soit adopté à la hâte par le Parlement, ou est-ce que